

AVENANT AUX REGLEMENTS INTERIEURS 2018/2019
TAP, ACCUEIL PERISCOLAIRE
« applicable au 1er FEVRIER 2019 »

L'article 6.1 annule et remplace l'article 6 des règlements intérieurs des TAP et périscolaire du 01/09/2018.

Article 6.1 : la facturation et les modes de règlements

Une facture est remise à chaque famille en début de mois succédant la venue de l'enfant. Elles peuvent être envoyées par mail sur demande écrite de la famille.

Celle-ci est à régler **dès réception**.

Au 15 de chaque mois, si la facture n'a pas été réglée, la famille recevra par mail ou par courrier une relance lui signifiant ce retard et lui demandant de régler dans les 72 heures. Passé ce délai, un courrier ou mail l'informera que le service lui est refusé sur l'ensemble de nos structures (TAP, accueil de loisirs, périscolaire) jusqu'au règlement de la facture.

Au 30 de chaque mois, si le règlement n'est toujours pas effectué, le dossier est transmis au service juridique d'ALFA3A qui entamera une procédure de recouvrement.

Les règlements peuvent être effectués en espèce, par chèque bancaire, ANCV, CESU, virement et paiement en ligne.

Les familles dont un enfant a moins de 6 ans (CP inclus) peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt sur les frais de garde à hauteur de 50 %.
Attention les factures servant de justificatifs, aucune attestation ne sera délivrée.



L'article 7.1 annule et remplace l'article 7 des règlements intérieurs des TAP et périscolaire du 01/09/2018.

Article 7.1 : l'inscription

L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif de l'enfant est complet et les règlements à jour.

L'accueil périscolaire est soumis à des normes d'encadrement imposées par la DDCS. Ainsi l'inscription pourra être refusée si l'effectif maximal est atteint.

Les inscriptions se font :

- soit par écrit (tableau à la semaine ou par période de vacances à vacances)
- soit en ligne via le « Portail Famille Aïga » (validée ou refusée par retour de mail) sur une durée libre

Le délai :

Les inscriptions et modifications sont possible jusqu'au jeudi 18h15 par écrit et jeudi 18h30 en ligne pour la semaine **scolaire** suivante.

Passé ce délai les absences seront facturées SAUF si l'enfant est absent pour maladie et toute la journée et que son absence a été signalée par mail ou téléphone (messagerie si nécessaire) au plus tard à 8h pour l'accueil du matin et 15h pour celui du soir.

Attention : aucune inscription n'est possible pendant les vacances scolaires (structure fermée).

Les inscriptions hors délai sont possibles selon les places disponibles et devront être validées par la directrice ou son représentant.

Utilisation du « Portail Famille » :

Les structures « Graines de Malice » utilisent un logiciel de gestion appelé «Noé», géré par la société AIGA.

Ce logiciel possède un **Portail Famille** qui permet aux familles de :

- inscrire leurs enfants aux TAP et périscolaire



- gérer les inscriptions en ligne (tout changement sera validé ou refusé par retour de mail, en fonction des places disponibles et du délai d'inscription spécifié dans le règlement intérieur)
- modifier si besoin leurs informations personnelles (adresse, numéro de téléphone, adresse mail, ...)
- consulter leurs factures et connaître leur situation financière
- régler leurs factures en ligne

Comment cela va marcher ?

Les familles reçoivent un mail provenant de l'adresse suivante : portailaiga.gdm@alfa3a.org

Attention : ne pas répondre ni utiliser ce mail pour correspondre avec la structure ; utiliser uniquement periscolaire.servas01@gmail.com

Dans ce mail, est communiqué à chaque famille:

- son login de connexion au Portail famille (son adresse mail).
- cliquez ensuite sur le lien à côté de « *Initialisation du mot de passe* »
- par la suite, se connecter au portail directement sur <https://portail4.aiga.fr/index.php5?client=10200> avec son login et son nouveau mot de passe

Une fois sur le site, les familles peuvent consulter un tutoriel (*Comment utiliser le portail?*) expliquant le fonctionnement (en rouge à côté de *Mon compte*).

A Servas, le 01/02/2019
Karine GAVILLON BUELLET
Directrice

